

Madame Corinne KNOKAERT Remous autour du cimetière des Ormes

Bien connue des auxerrois fréquentant la Bibliothèque, la conférencière, passionnée de généalogie, vint nous retracer la longue polémique qui opposait deux fratries de Rigollet, à propos de la translation du cimetière de cette commune dont elle est originaire.

En effet il existe peu d'histoire des cimetières, mais les coutumes en matière d'inhumation évoluèrent avec le temps (du V^{ème} siècle et la renaissance du christianisme



Château des Ormes

et le culte des saints martyrs avec le souhait de se faire inhumer « ad sanctos », à l'interdiction non respectée d'inhumation dans l'église en 805 - les tombes médiévales de notables dans les monastères et chapelles seigneuriales, de chanoines sous les pieds de leurs successeurs, puis à l'extérieur faute de place).

Le cimetière, lieu sacré, est clos : refuge pour le fugitif, mais aussi lieu de vie, potager en cas de menace, exposition pendant les Foires de Champagne, siège de certains métiers dangereux, etc...

Les théories hygiénistes du XVIII^{ème} siècle, les odeurs méphitiques, le passage, aboutissent à leur transfert hors du village. Quelques villages de l'Yonne avaient commencé de le faire à la fin du de ce siècle.

Aux Ormes, après l'élection d'un nouveau maire républicain en 1871, la question est rapidement mise à l'ordre du jour, mais l'emplacement prévu sur l'allée du château est source de conflit avec l'ancien maire et châtelain, juge au Tribunal de la Seine, dont le neveu réside toujours au village.

Alors qu'en règle les transferts se faisaient en 20 ans dans d'autres communes, le réaménagement de la place de l'ancien cimetière ne débutera aux Ormes qu'en 1889 et c'est seulement en 1897 qu'il est transformé en place publique et que les corps sont enlevés.



Chevet de l'église

En 1936, ce nouveau cimetière, sur la route d'Aillant, malgré la bonne situation par rapport à la commune, fait encore l'objet d'intervention du fait de problèmes d'humidité...